



Les élus vous présentent le

## **BULLETIN MUNICIPAL**

Numéro 4 – lundi 08 décembre 2025

### **Le mot du Maire :**

Chers habitants,

À l'heure où s'achève l'année 2025, nos pensées vont d'abord à celles et ceux qui nous ont quittés. Nous pensons également à nos concitoyens hospitalisés ou en convalescence. Nous leur adressons tous nos vœux de rétablissement et espérons les revoir très bientôt parmi nous.

Cette fin d'année coïncide également avec la conclusion du mandat municipal. Voilà déjà six ans que notre équipe se mobilise au service de la commune. Sauf urgence particulière, ce bulletin sera donc le dernier de la mandature. En période électorale, le devoir de réserve s'impose : nous n'aborderons donc pas de projets pour 2026, laissant cette responsabilité aux futurs candidats.

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026. Elles se dérouleront selon de nouvelles modalités :

- Les listes devront être paritaires (autant d'hommes que de femmes),
- Le panachage disparaît.  
Vous devrez ainsi voter pour une liste complète, sans rature ni modification, sous peine de nullité du bulletin.

Après les importants investissements de 2024 dans l'aire du centre-bourg, l'année 2025 a été plus calme. Nous avons poursuivi une gestion rigoureuse et sereine de la commune. Parmi les réalisations :

- L'installation en janvier d'un distributeur de pain chaud, grâce à M. Masson, boulanger des « Délices d'Antonin » et habitant de Dinozé ;
- La rénovation de notre réseau routier pour un montant de 34 000 €, avec une subvention attendue du Conseil départemental à hauteur de 15 % ;
- L'installation de nouveaux bains de soleil sur l'aire de jeux, réalisés par l'Enstib ;
- La mise en place, en cette fin d'année, d'un tableau numérique à l'école élémentaire, financé à 50 % par une aide départementale de 2 000 € ;
- Le remplacement des Velux de la salle de convivialité, devenus vétustes, pour un montant de 2 800 €.

Les finances communales demeurent solides. En 2020, la commune était endettée à hauteur de 420 000 €. En 2026, cette dette aura été réduite à environ 175 000 €, soit une diminution de 60 %. Quatre prêts restent en cours :

- Deux s'achèveront en 2027 (atelier communal, cellules commerciales),
  - Un en 2028 (réfection des trottoirs),
  - Et le dernier en 2037 (enfouissement des réseaux).
- Aucun nouvel emprunt n'a été contracté au cours du mandat.

Nous avons également poursuivi notre engagement en matière de communication, en veillant à vous apporter une information claire et régulière à travers nos bulletins, notre site internet et nos réseaux sociaux.

Nos écoles ont de nouveau obtenu des moyens d'enseignement supplémentaires, malgré une baisse d'effectifs. Cette réussite collective est le fruit de la mobilisation conjointe de la communauté éducative, des parents, de l'association des Amis de l'école et de la municipalité. Nous nous réjouissons des conditions d'apprentissage dont bénéficient nos enfants.

Tout au long de l'année, nous avons renforcé le lien entre les habitants :

- La marche communale de juin,
- La poursuite des cours d'informatique en mairie avec le concours de la CAE.
- L'organisation, en partenariat avec l'Ehpad, d'un spectacle de cirque ouvert à tous et gratuitement aux enfants des écoles,
- La célébration des nouveaux habitants, des bacheliers et des nouveau-nés 2025.

La fin d'année est marquée par de nombreux rendez-vous festifs :

- Le repas des aînés du 23 novembre, dans une ambiance chaleureuse ;
- Le défilé de Saint-Nicolas du 5 décembre, qui a rencontré un vif succès ;
- La traditionnelle visite de Saint-Nicolas à l'école, à la crèche, dans les commerces et entreprises ;
- La distribution d'un panier de gourmandises aux aînés n'ayant pu participer au repas, accompagnée d'une carte de vœux réalisée par les enfants — nouveauté 2025 : les cartes seront nominatives, et les destinataires pourront répondre s'ils le souhaitent aux enfants ;
- La présentation des vœux aux salariés communaux, le 15 décembre ;
- La venue du Père Noël, présent en mairie le 19 décembre à partir de 16 h 45 pour accueillir les enfants, prendre quelques photos et déposer la lettre au Père Noël. Une réponse personnalisée sera apportée.

Nous aurons enfin le plaisir de vous retrouver lors de la cérémonie des vœux, le dimanche 4 janvier à 11 h, à la salle de convivialité. Ce moment de partage marquera le début de l'année 2026.

Le conseil municipal se joint à moi pour vous souhaiter de très joyeuses fêtes de fin d'année 2025.

Pour l'équipe municipale,  
Le Maire,  
Wilfrid GRANDMAIRE

---

---

# Compte rendu du conseil municipal :

---

---

*Le jeudi 8 décembre 2025*

<b>ETAT D'ASSIETTE DES COUPES ET DESTINATION DES PRODUITS DE L'EXERCICE 2026 (ONF)</b>
--

Conformément aux principes de gestion durable et de préservation de l'environnement, l'ONF nous a fait parvenir ses propositions de coupes à inscrire au titre de l'exercice 2026.

Celles-ci découlent de l'application l'aménagement forestier en vigueur.

**Le Conseil municipal accepte à l'unanimité de fixer comme suit la destination des produits des coupes des parcelles : 17, 5a, 11 i, 22 , 2 b, 5 b et 11 t (vente en bloc et sur pied).**

<b>RAPPORT 2025 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges CLETC</b>
--

Monsieur le Maire membre de la commission CLETC, présente l'évaluation des transferts de charges parcourue lors de la dernière réunion (le rapport a été établi le 17 septembre 2025).

La Commission Locale d'Evaluation des Charges (CLETC) a établi ce rapport sur l'exercice 2024.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le rapport de la CLETC**

**MISE A DISPOSITION DU PUBLIC  
DU PROJET DE MODIFICATION SIMPLIFIE PLU**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la procédure de modification simplifiée dans le cadre de la demande effectuée par l'Ehpad de Dinozé, nécessite la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée du PLU pendant une durée d'un mois en mairie, conformément à l'article L.153-47 du code de l'urbanisme.

**Il est donc proposé au conseil municipal de définir les modalités de cette mise à disposition :**

Considérant que le projet de modification simplifiée du plan local d'urbanisme est prêt à être mis à **la disposition du public, pendant une durée d'un mois, du 12/01/2026 au 13/02/2026.**

Pendant ce délai, le dossier sera consultable en mairie les jours et horaires habituels d'ouverture.

Le public pourra faire ses observations sur le registre disponible en mairie.

1. Le dossier mis à la disposition du public comprend :

- Le dossier de modification simplifiée,
- Les avis de l'Etat et des personnes publiques associées prévues aux articles L.132-7 et L.132-9 du code de l'urbanisme.
- L'avis de l'autorité environnementale

2. Un avis au public précisant l'objet de la modification simplifiée du PLU, le lieu, les jours et heures où le public pourra consulter le dossier et formuler des observations sera publié, en caractères apparents, dans un journal diffusé dans le département et affiché en mairie et aux lieux habituels d'affichage. L'avis sera publié 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché dans le même délai et pendant toute la durée de la mise à disposition.

3. A l'issue du délai de mise à disposition du public, le registre sera clos et signé par Monsieur le Maire. Ce dernier présentera au conseil municipal le bilan de la mise à disposition du public qui adoptera, par délibération motivée, le projet éventuellement modifié pour tenir compte des avis émis et des observations du public.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité et valide l'organisation de la procédure.**

**DEPENSES ENGAGEES DANS LE CADRE D'UN MANDAT SPECIAL**

Rappel réglementation : Comme le prévoit l'article 2123-18 du Code Général des Collectivités, les élus peuvent être sollicités pour des missions à caractère exceptionnel, temporaire et ne relèvent pas de leurs missions courantes.

Ces missions doivent faire l'objet d'un mandat spécial octroyés par délibération du Conseil municipal.

**Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le remboursement de la dépense engagée dans le cadre du mandat spécial.**

---

---

**Informations diverses :**

---

---

**Eclairage public :**

Quelques points lumineux dysfonctionnent. La commande est passée auprès de Citéos, les délais d'intervention sont très clairement déraisonnables. Nous faisons de notre mieux mais sommes tributaires de cette entreprise. Pour information, la réparation entraîne un changement des systèmes pour passer aux Leds (coût environ 800 euros par lampadaire).

**Festivités fin année 2025 :**

Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont rendu ces animations possibles, particulièrement **l'association «ABC Rock'n Roll » pour son magnifique char de Saint-Nicolas**, son animation lors du défilé, **M Masson notre boulanger qui a offert toutes les brioches aux enfants des écoles, de la crèche** et la commission sociale pour l'aide apportée dans toutes les activités.

**Baby Bourse 2026 organisée par l'association « les amis de l'école » :**

Dimanche 8 février 2026 de 9 h à 15 h à la salle de convivialité. Petite restauration sur place

Pour réserver, prendre contact avec le Président de l'association, Oliver Tanguy au 06 73 27 27 84

**Distribution des colis de Noël :**

Les absents au repas des aînés se verront offrir un colis de Noël réalisé cette année par le magasin « Grand Frais » de Saint Etienne les Remiremont. La distribution aura lieu le samedi 13 décembre au matin. Nous vous remercions de réserver le meilleur accueil aux bénévoles assurant la distribution.

**Collecte des sapins de Noël :**

Un point de collecte des sapins de Noël sera installé en janvier comme les années précédentes en collaboration avec le SICOVAD, sur le parking des écoles.

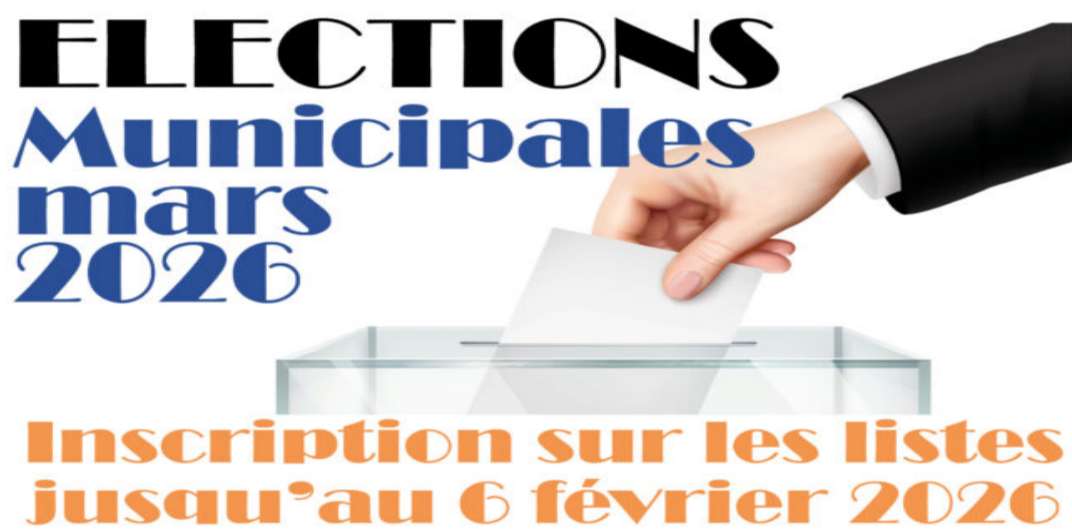
**Déneigement des rues :**

La neige fera sans doute bientôt son retour, notre unique employé communal fera de son mieux pour nettoyer nos rues au plus vite, en intervenant en priorité dans les montées et aux abords des écoles. Il ne peut être partout à la fois, merci pour votre patience. Vous pouvez évidemment utiliser les boîtes à sel à disposition pour saler la voirie communale dans les endroits sensibles et dangereux, montées, virages, stops de rues, escaliers. Le sel mis à disposition est à usage exclusif des chemins communaux et en aucun cas des accès privés. Je remercie par avance les habitants qui seront en mesure de participer au nettoyage de leur trottoir et parfois bien au-delà.

**Licences de sport et participation aux transports des collégiens et lycéens :**

La commune participe à hauteur de 50 % au montant de l'abonnement annuel de bus pour les collégiens et lycéens de Dinozé et également à hauteur de 20 euros par enfant pour les licences de sport. L'aide communale aux familles s'élève à environ 2 000 € en 2025.

**Inscriptions sur les listes électorales : il ne reste plus beaucoup de temps !**



Si vous souhaitez voter aux élections municipales de mars 2026 alors que vous n'êtes pas inscrit sur les listes électorales, **vous devez vous inscrire au plus tard le 6 février 2026.**

Soit en mairie ou directement sur le site internet [service-public.fr](http://service-public.fr)

**Se munir d'une pièce d'identité et d'un justificatif de domicile.**



**Suivez l'actualité de Dinozé sur :**



Notre site internet

<https://dinoze.fr>



Notre page Facebook

<https://www.facebook.com/DinozeOfficiel>



Sur Instagram

[https://www.instagram.com/dinoze\\_officiel/](https://www.instagram.com/dinoze_officiel/)

*Document mis en page par Anthony GRANDMAIRE*